



Entends O Israël



Revue éditée par Les Amis d'Israël - ÉTÉ 2023, N° 78

LES GRANDES ASSURANCES D'ISRAËL JÉRÉMIE 32

■ Mike Stallard

Le prophète Jérémie servait l'Éternel avant et pendant la période de la Captivité en Babylone, avertissant les Israélites quant au jugement imminent qui frapperait leur idolâtrie. Les chapitres 32—33 suivent et maintiennent les promesses spécifiques de Jérémie 31, ainsi que leur esprit d'assurance pour la Nation Choisie de Dieu.

À la fin du chapitre 31, l'assurance de l'avènement d'une Nouvelle Alliance reconforte le peuple juif : en dépit des châtiments temporels que le Seigneur envoie sur leur chemin, le jour vient, bientôt, où ils vivront une restauration spirituelle, où le péché sera absolument pardonné (versets 31-34). Cet engagement solennel de Dieu s'en accompagne d'un autre : les descendants d'Israël existeront pour toujours en tant que Nation devant lui (versets 35-37). Les deux chapitres suivants approfondissent ces serments.

Jérémie rachète un champ

Lorsque les armées de Babylone assiégèrent Jérusalem, Jérémie se trouva jeté en prison par Sédécias, le roi de Juda (32.1-2). Pourquoi donc ? Parce que le souverain, rejetant le message, avait rejeté le messenger.



Le prophète Jérémie

Ce dernier lui avait en effet déclaré : « **Voici ce que dit l'Éternel : Je vais livrer cette ville entre les mains du roi de Babylone et il s'en emparera. Sédécias, roi de Juda, n'échappera pas aux Babyloniens' »** (versets 3-4). Plutôt que de se repentir, le monarque mit le prophète aux arrêts dans la cour de la prison.

Bien que la situation ne fût pas des plus radieuses pour Jérémie, Dieu est capable de changer la cendre en merveille, et le mal en bien. Un grand nombre de traits distinctifs de Jérémie 32 rapprochent les lecteurs du « Dieu pour qui rien n'est trop dur, ni impossible ». Pourtant

derrière les barreaux, il reçut de Dieu le commandement d'acheter un terrain, une parcelle de terre : « **'Hanameel, le fils de ton oncle Shallum, va venir te trouver pour te demander d'acheter son champ qui se trouve à Anathoth, car tu as un droit de rachat pour l'acquérir'** » (verset 7). Anathoth se situait dans le territoire de la tribu de Benjamin.

Tout eut lieu comme l'Éternel l'avait annoncé. Jérémie conclut une affaire avec son parent venu lui rendre visite en prison. En acquérant le champ pour 17 shekels d'argent (verset 9), il accomplit ainsi son devoir de parent-rédempteur (racheteur), comme le prévoyait la Loi (Lévitique 25.25-34).¹ Car comme le fit remarquer F. B. Huey : « **La propriété familiale était regardée comme un héritage sacré. Il importait qu'elle reste dans la lignée** (1 Rois 21.3) »² Jérémie était le plus proche parent ou le prochain en lice si d'autres ne le rachetaient pas. (Vous noterez la similarité avec le récit du livre de Ruth.)

Toutefois, ce fut le moment précis de cet acte qui le rendit unique. Le siège babylonien de Jérusalem avait en effet creusé la disette, et les denrées de base, déjà rares, se vendaient au prix fort ; aussi, l'acquisition d'une terre fut une opportunité bien spéciale. Qui plus est, les Chaldéens étaient sur le point de conquérir et la ville et les terres, comme Jérémie l'avait annoncé. Des païens – des non-Juifs – allaient se rendre maître du territoire, et les enfants d'Israël perdraient donc l'immédiate jouissance de sa possession.

Ainsi, pourquoi Dieu voudrait-il que son prophète achète une propriété qui allait, de toute façon, lui être reprise d'ici peu ? La réponse se trouvait en fait dans la manière formelle dont l'acte fut signé et mis de côté pour être préservé. Jérémie ratifia en effet le document devant un grand nombre de témoins (Jérémie 32.12), chargeant ensuite son scribe, Baruc, d'agir comme suit : « **Voici ce que dit l'Éternel, le maître de l'univers, le Dieu d'Israël : Prends ces documents, le contrat de vente qui est cacheté et celui qui est ouvert, et mets-les dans un vase de terre afin qu'ils se conservent longtemps'** » (verset 14).

Pour quelle raison Dieu donna-t-il de telles instructions ? La Bible y répond, au verset d'après : « **En effet, voici ce que dit l'Éternel, le maître de l'univers, le Dieu d'Israël : 'On achètera encore des maisons, des champs et des vignes, dans ce pays'** » (verset 15).

En dépit des sinistres perspectives de l'invasion babylonienne imminente, les enfants d'Israël pouvaient

encore espérer et exercer leur foi. Car Dieu, qui leur avait juré possession éternelle de la terre par leur père Abraham (Genèse 15.18 ; 17.7), leur assurait, via l'image du champ acheté par Jérémie, qu'ils disposeraient à nouveau du pays. Suite à la Captivité en Babylone, le prophète (ou sa parenté) retrouverait ainsi l'acte sauvegardé, et pourrait légitimement réclamer l'héritage familial.

Sachant cela, il n'est donc pas étonnant que Jérémie se soit lancé dans une longue prière, magnifiant les grandes actions passées de Dieu à l'égard d'Israël (Jérémie 32.16-25). De la même manière, on pouvait – et peut – se fier totalement à Dieu quant à la gestion des circonstances présentes et futures de la nation. L'Éternel répondit en justifiant le jugement à venir (versets 28-36).

Car Israël et Juda méritaient tous deux ce qui allait tomber d'un instant à l'autre, y compris la destruction du Temple. Toute leur idolâtrie avait conduit à ce moment historique. Cependant, si Dieu jugera sévèrement – mais justement – dans le court terme, il n'abandonnera pas pour autant son peuple. Après la sanction, le Seigneur les ramènera : « **Je vais les rassembler de tous les pays où je les ai chassés en raison de ma colère, ma fureur et ma grande indignation. Je les ramènerai ici et je ferai en sorte qu'ils y habitent en sécurité** » (verset 37).

Le langage de cette partie du chapitre n'est pas sans lien puissant avec l'enseignement passé de l'Éternel, en Jérémie 31, relativement à la Nouvelle Alliance. Ici, il est parlé d'« une alliance éternelle » (32.40) que le Seigneur accomplira pour la nation ; et le peuple ne s'éloignera plus jamais de lui.

Cette formulation démontre d'ailleurs que l'accomplissement se poursuivra bien au-delà du Retour d'Exil (babylonien) du peuple juif – exil qui aura de nouveau lieu en 70 après J.-C., lorsque les Romains mettront Jérusalem à sac. De fait, le serment divin s'étendra jusqu'à l'ultime restauration en spiritualité du pays, et jusqu'à la gloire des temps de la fin. Le champ de Jérémie nous rappelle que rien n'est impossible à Dieu, et que rien n'est trop difficile pour lui (verset 17).

Mike Stallard est le directeur des *International Ministries*, et enseigne la Bible au service de *The Friends of Israel Gospel Ministry* (les Amis d'Israël).





Baruch écrivant les prophéties de Jérémie

Notes

¹ H. A. Ironside, Notes on the Prophecy and Lamentations of Jeremiah (« Notes sur la Prophétie et les Lamentations de Jérémie » ; New York, NY: Loizeaux Brothers, 1906), p. 168.

² F. B. Huey, Jr., Jeremiah, Lamentations, The New American Commentary (« Jérémie, Lamentations : Le Nouveau Commentaire Américain » ; Nashville, TN: Broadman Press, 1993), 16:290-291.

« Je vais les rassembler de tous les pays où je les ai chassés en raison de ma colère, ma fureur et ma grande indignation. Je les ramènerai ici et je ferai en sorte qu'ils y habitent en sécurité. »
Jérémie 32:37

Si vous aimez cette revue, partagez-la !

Venez visiter www.foi.org/fr pour lire nos anciens articles gratuits et téléchargeables.

L'association chrétienne internationale *Les Amis d'Israël* a pour but de:

- communiquer la vérité biblique concernant Israël et le Messie
- stimuler la solidarité avec le peuple juif.



**« Car je connais les projets que j'ai formés sur vous, dit l'Éternel, projets de paix et non de malheur, afin de vous donner un avenir et de l'espérance. »
Jérémie 29:11**

**Entends
O Israël
N° 78**
ISSN 2333-2360



Directeur de la publication
Mike Stallard

Mise en page

IGM

Nous contacter

Site web : www.foi.org/fr

E-mail : eoi@foi.org

Adresse en France

Les Amis d'Israël
BP 6

03200 LE VERNET
04.70.31.30.56

Adresse au Canada

FOI Gospel Ministry
P. O. Box 84570
RPO Bloor West
Toronto, ON M6S 4Z7

www.foi.org/frca
1.905.457.6830

Coordonnées bancaires

La Banque Postale, Centre
Financier 54900 Nancy Cedex 9

Les Amis d'Israël
IBAN:

FR05 2004 1010 1503 2264 9R03 690
BIC: PSSTFRPPSTR

COUPON D'ABONNEMENT

À remplir pour s'inscrire (une fois seulement) ou communiquer un changement d'adresse.

Vous pouvez vous abonner à la version numérique ou imprimée de la revue sur www.foi.org/eoi.

Je m'abonne à la version imprimée de la revue.

Je me désabonne à la version imprimée de la revue.

Je change mon adresse postale. *

Envoyez un exemplaire à mon ami(e) à cette adresse:

PRIÈRE D'UTILISER DES CARACTÈRES D'IMPRIMERIE (EXEMPLE: M. JEAN DUPONT).

M. / Mme / Mlle Prénom _____ Nom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Ancien code postal *(en cas de changement d'adresse) _____

Envoyez ce coupon à l'une des adresses ci-dessus.